

# **CONCOURS**

# « HAPPENING SPATIAL GRANDE ARCHE DE LA DEFENSE »

Paris, le 6 février 2024

# REGLEMENT DU CONCOURS

#### Préambule

Les Assises du New Space 2024 se tiendront les 25-26 juin au CNIT Paris La Défense (ci-après : « les Assises 2024 »), qui les accueillera.

Dans cet objectif, un accord a été passé par l'organisation des Assises 2024 avec l'établissement Paris la Défense qui inclut la possibilité d'une occupation temporaire du parvis de la Grande Arche, pour y installer un évènement spatial (ci-après : « Happening Spatial ») sur une surface de 100 (cent) m2 ; et ce, pendant 5 (cinq) jours.

# Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet d'organiser les conditions et modalités des candidatures à l'Happening Spatial, qui seront déposées en réponse au présent concours. Il vise à sélectionner un projet innovant, susceptible de mettre en valeur tout à la fois, les Assises 2024 et le 4<sup>ème</sup> quartier d'affaire mondial, regroupant quelques 3600 entreprises.

# Article 2 – Objectifs poursuivis et attentes de l'organisation des Assises

L'organisation des Assises souhaite privilégier les projets qui

- Susciteront l'intérêt de la société civile pour les activités spatiales présentes et nouvelles,
- Solliciteront la curiosité du grand public et notamment l'engouement de la jeunesse pour les projets français et européens

#### Article 3 – Modalité du concours et calendrier

Les candidatures prendront la forme d'un document de 5 (cinq) pages ou de 5 (cinq) diapositives (slides) maximum, décrivant le projet, son intérêt par rapport aux objectifs précités et aux attentes de l'organisation

des Assises 2024, ses modalités de réalisation, les exigences particulières qu'il requiert et en tant que de besoin, l'expérience du candidat sur des projets comparables. Ils seront adressés <u>avant le 07 mars 2024</u> (délai de rigueur), par voie électronique à l'adresse suivante : assisesnewspace@ilago.eu

# Article 4 – Exemples de projets

Tout projet peut être envisagé et soutenu dans le cadre d'une candidature, tels que ceux d'un lanceur, d'un habitat spatial, d'une œuvre artistique en relation avec les activités spatiales, d'une exposition d'œuvres d'art ou de projection (de films par exemple) ou encore d'un spectacle vivant. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'objet ou l'œuvre devra prendre en compte les contraintes liées à la proximité de la Grande Arche.

# Article 5 – Conditions pour candidater

Les candidatures de personnes morales autant que celles des personnes physiques sont reçues sans limitations particulières autres que la capacité de chaque candidat à mener à bien son projet, notamment illustrée par l'expérience d'évènements comparables.

#### **Article 6 - Jury**

Les candidatures seront évaluées par un jury d'individualités composant le collectif organisateur des Assises du NewSpace 2024.

Le jury se réserve la faculté de décider de combiner plusieurs projets.

# Article 7 - Dispositions particulières

Chaque candidat assumera l'intégralité des dépenses de conception, de préparation, d'installation, de mise en place et de déroulement de l'évènement qu'il propose. La scène exceptionnelle du parvis de la Grande Arche lui offrira un écrin et une publicité sans précédent et sans doute, l'attention des médias, mobilisés par les Assises 2024.

En outre, le ou les candidat(s) retenus se verront offrir la disposition d'un stand au salon d'exposition attenant aux Assises 2024. Ils bénéficieront en outre de 2 (deux) accès gratuits et d'1 (un) pass d'accès à la soirée qui se tiendra à l'Assemblée nationale, le 25 juin 2024.